

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR**

Le Directeur Général

Délégation départementale des Bouches-du-Rhône



Réf : DD13-0423-2772-D

PJ : tableau des mesures actualisé

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

Direction personnes handicapées et
personnes du bel âge
Service contrôle, programmation
et tarification des établissements



Madame la Directrice
EHPAD Les Jardins de Beauvallon
105 chemin de Morgiou
Chemin de Beauvallon forêt
13009 Marseille

Objet : Transmission du tableau de mesures définitives

Madame la Directrice,

L'EHPAD Les Jardins de Beauvallon a fait l'objet d'une inspection inopinée conjointe sur site les 10 et 11 octobre 2022.

Le rapport d'inspection accompagné des mesures envisagées vous a été notifié par courrier le 2 janvier 2023.

Vos éléments de réponse communiqués par courriel et par voie postale le 12 mars 2023 ont été analysés par la mission d'inspection.

Il ressort de l'examen des documents produits que les réponses apportées sont insuffisantes pour corriger les dysfonctionnements relevés au regard des constats réalisés par la mission d'inspection.

La procédure contradictoire est désormais clôturée et le rapport d'inspection revêt ce jour un caractère définitif et les mesures administratives envisagées deviennent définitives.

Les décisions sont notifiées dans le tableau des mesures administratives (document annexé). Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.



Nous appelons votre attention sur la nécessité de mettre en œuvre, dans les délais indiqués, les injonctions, les prescriptions et les recommandations formulées dans le tableau des mesures administratives en annexe de ce courrier. A cet égard, le plan d'action pour remédier à ces mesures sera transmis aux services de l'ARS et du Conseil départemental désignés ci-dessus.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]